



RÉUSSIR LA CONDUITE D'UN PROJET COMMUNAL DANS LE RESPECT DES MARCHÉS PUBLICS

« La mise en oeuvre de travaux d'entretien ou la réalisation d'un projet d'investissement nécessitent une démarche organisée et structurée, menée dans le respect des règles édictées par le code des marchés publics, avec comme objectif majeur et essentiel, la concrétisation d'un projet conforme aux attentes des usagers. »

Objectifs pour les élus

Cette formation permettra l'examen des étapes détaillées et chronologiques de la conduite d'un projet d'investissement, ou d'un programme de travaux dans le respect du Code des Marchés Publics.

Programme

- Les études préalables pour une faisabilité optimale de l'opération
- La mise en oeuvre du projet avec une équipe de maîtrise d'oeuvre pluridisciplinaire
- La conception de l'opération pour un véritable projet
- Les démarches pour préparer les marchés de travaux avec des entreprises performantes
- L'organisation et le suivi des travaux pour un chantier exemplaire
- De la réception des travaux à la vie de l'ouvrage

Pour un projet devenu réalité, conforme aux attentes.

Méthode

La démarche proposée pour cette formation, sera ponctuée d'exemples concrets, abordant les règles élémentaires de la conduite d'une opération dans le respect du Code des Marchés Publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- ✓ MAIRES
- ✓ ADJOINTS
- ✓ CONSEILLERS

(EN CHARGE DES
PROJETS, DE LA GESTION
ET DU SUIVI DES TRAVAUX
ET DE L'AMÉNAGEMENT)

Pour en savoir +

Aric

13 place des Marelles

BP 27305

35573 Chantepie Cedex

Tél. 02 99 41 50 07

Fax. 02 99 41 51 33

Email : info@aric.asso.fr

www.aric.asso.fr